

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 8 DÉCEMBRE 2025, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Chantal St-Jean, conseillère, siège #1
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025
5. CORRESPONDANCES
6. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES
7. AUTORISATION DE PAIEMENT :
 - 7.1 FACTURE 5740 – EXCAPRO INC. LIBÉRATION DE LA RETENUE PROVISoire (5%) - RÉFECTION DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
 - 7.2 FACTURE 44394 - SERVITECH – TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION DU 12 JUIN AU 9 OCTOBRE 2025
 - 7.3 FACTURE CESAIFT000758 - ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS INFOTECH - AURORA (PAIE)
 - 7.4 ADHÉSION À LA FQM 2026
 - 7.5 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE - RÉSEAU BIBLIO
8. RAPPORTS
 - 8.1 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 8.2 Rapport de la voirie
 - 8.3 Rapport de l'inspecteur
9. INDEXATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2026
 - 9.1 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2026
 - 9.2 AJUSTEMENT DU SALAIRE DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNÉE 2026
10. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2026
11. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
12. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES TEL QUE PRÉVU PAR L'ART. 358 L.E.R.M.
13. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2027-2028-2029
14. MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX NO. 2 DU TECQ 2024-2028

15 VARIA:

16. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. DEMANDES DU PUBLIC (AUCUNE)

3. ORDRE DU JOUR

2025-12-193

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Chantal St-Jean **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL du 10 NOVEMBRE 2025

2025-12-194

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCES (AUCUNE)

6. TRÉSORIE – APPROBATION DES COMPTES

2025-12-195

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et greffière-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques 13827 à 13865:	858 125.31 \$
Paiements en ligne :	16 863.69 \$
Paies :	<u>33 004.56 \$</u>
Grand total :	908 004.56 \$

Adoptée à l'unanimité

7. AUTORISATION DE PAIEMENT :

7.1 FACTURE 5740 – EXCAPRO INC. LIBÉRATION DE LA RETENUE PROVISOIRE (5%) - RÉFECTION DU CH. DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

2025-12-196

ATTENDU la résolution no. 2025-03-145, adoptée le 10 mars 2025 et octroyant le contrat de réfection du chemin de la Rivière-Blanche à la compagnie Excapro Inc., au montant de 296 371.20\$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les travaux de réfection ont été achevés le 30 octobre 2025;

ATTENDU la réception de la facture no. 5740, au montant de 20 102.93\$, incluant les taxes, de la part de la compagnie Excapro Inc., en date du 31 octobre 2025, pour les travaux en question;

ATTENDU QUE la compagnie HKR a émis un certificat de réception provisoire pour l'ensemble des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche, en date du 7 novembre 2025;

ATTENDU QUE la compagnie HKR a également émis la recommandation de paiements numéro 4, au montant de 20 102.93\$, incluant les taxes, à la même date;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

QUE : la municipalité de Mayo autorise le paiement de la facture no. 5740, au montant de 20 102.93\$, incluant les taxes, à la compagnie Excapro Inc., pour la libération de 5% de la retenue sur contrat, du projet de réfection du chemin de la Rivière-Blanche, conformément à la recommandation de la compagnie HKR;

Adoptée à l'unanimité

7.2 FACTURE 44394 - SERVITECH – TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION DU 12 JUIN AU 9 OCTOBRE 2025

2025-12-197

ATTENDU QUE la résolution 2020-08-146, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 août 2020, octroie un contrat de service professionnel à la firme Servitech Inc. afin que celle-ci offre les services liés à l'évaluation foncière de chacune des municipalités de la MRC de Papineau pour les années 2021 à 2024;

ATTENDU QUE par la résolution 2024-01-010, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 janvier 2024, le contrat de services professionnels conclu avec la firme Servitech Inc. est prolongé d'un an (2025) conformément à l'article 2.4 dudit contrat;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 44394, d'un montant de 5 325.69\$, plus les taxes applicables, de la part de la firme Servitech, pour les honoraires professionnels de la tenue à

jour des rôles d'évaluation de la municipalité, du 12 juin au 9 octobre 2025;

ATTENDU QUE les frais de la mise à jour périodique des rôles d'évaluation foncière ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2025;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le paiement à la compagnie Servitech, de la facture numéro 44394, d'une somme de 5 325.69\$ plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

7.3 FACTURE CESAIFT000758 - ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS INFOTECH - AURORA (PAIE)

2025-12-198

ATTENDU QUE le contrat annuel avec Infotech relativement au service d'assistance et de mise à jour pour l'exploitation conforme, adéquate et continue des logiciels Sygem et Aurora, prendra fin le 31 décembre 2025;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro CESAIFT000758, de la part de la firme Infotech, en date du 30 octobre 2025;

ATTENDU QUE la firme Infotech offre la possibilité de renouveler le contrat de soutien, de 4 licences, pour l'année 2026, au montant de 7 024.00\$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil autorise le renouvellement du contrat de service et le paiement de la facture numéro CESAIFT000758, pour l'année 2026, d'une somme de 7 024.00\$ plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

7.4 ADHÉSION À LA FQM 2026

2025-12-199

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est membre de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM);

ATTENDU QUE la municipalité juge important de maintenir son adhésion;

ATTENDU la réception d'un avis de renouvellement d'adhésion de la part de la (FQM) au montant de 1 146.35\$ plus les taxes applicables pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** :

QUE le conseil municipal accepte de déboursier la somme de 1 146.35\$ plus taxes, afin de prolonger son adhésion à la Fédération des municipalités du Québec pour l'année 2026;

Adoptée à l'unanimité

7.5 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE - RÉSEAU BIBLIO

2025-12-200

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2024-11-160, acceptant l'offre de service numérique du Réseau Biblio de l'Outaouais, en date du 11 novembre 2024;

ATTENDU QUE par cette entente, les citoyens de la municipalité de Mayo ont actuellement accès aux ressources numériques en français et en anglais du Réseau BIBLIO (livres, livres audionumériques, revues, plateformes ludo-éducatrices, jeux d'évasion, etc.);

ATTENDU la réception de la facture numéro 109689, de la part du Réseau Biblio de l'Outaouais, en date du 18 novembre 2025, d'un montant de 3 444.00\$, applicable au renouvellement de l'entente de service pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge important d'offrir gratuitement des services de culture et de loisirs à l'ensemble de ses citoyens :

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte de déboursier la somme de 3 444.00\$ plus taxes, afin de prolonger son adhésion aux services du Réseau Biblio de l'Outaouais pour l'année 2026;

Adoptée à l'unanimité

8. RAPPORTS

8.1 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-25-11-041 Nov. 11 2025	Coin Mc.Alendin et Roy Mayo	Accident avec Blessé / SANS Décarcération / Danger incendie
F-25-11-042 Nov.29 2025	100 Saddler Mayo	Accident avec Blessé / SANS Décarcération / Danger incendie

8.2 Rapport de la voirie

Date	Description des travaux
10 NOVEMBRE,2025	DERNIER GRATTAGE DES CHEMINS PAR DESCHAMPS
NOVEMBRE,2025	NETTOYAGE CALVETTE ET FOSSET ENTRÉ CHEMIN RIV BLANCHES
NOVEMBRE,2025	ARBRE TOMBÉ SUR CHEMINS SADDLERS
NOVEMBRE,2025	CASTOR
NOVEMBRE,2025	INSPECTION CHEMINS D'HIVERS
NOVEMBRE,2025	RAMASSAGE ENSEIGNES SUR SOMMERS
NOVEMBRE,2025	RECEPTION ENSEIGNES NEUVES POUR CHEMIN RIV BLANCHES
TRAVAUX À VENIR	

8.3 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2025-1101	210 ch. Cameron	Captage eau souterraine	7-F
2025-1102	210 ch. Cameron	Installation septique	7-F
2025-1103	210 ch. Cameron	Construction maison	7-F
2025-1104	381 ch. Rivière Blanche	Rénovation extérieure	5-V
2025-1105	284 ch. Daly	Captage eau souterraine	5-V
2025-1106	284 ch. Daly	Installation septique	5-V
2025-1107	284 ch. Daly	Construction maison	5-V
2025-1108	4304 route 315	Captage eau souterraine	13-AE

9. INDEXATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2026

9.1 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2026

2025-12-201

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo indexe les salaires de son personnel et de son conseil selon l'indice de la Gazette officielle du Québec du mois de novembre de l'année précédente et ce, rétroactif au 1er janvier 2026;

ATTENDU QUE le conseil désire actualiser la rémunération de la directrice générale, afin d'établir le rattrapage salarial interne, en fonction du taux salarial historiquement octroyé pour le poste;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

QUE le conseil autorise l'indexation salariale du personnel pour l'année 2026 comme suit :

- L'indice du coût de la vie pour les conseillers municipaux
- L'indice du coût de la vie pour l'inspecteur en bâtiments environnement et voirie, plus une augmentation de 28 heures en congé personnel
- L'indice du coût de la vie pour la directrice générale, plus un ajustement de 2.38\$ de l'heure en rattrapage salariale.

Adoptée à l'unanimité

9.2 AJUSTEMENT DU SALAIRE DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNÉE 2026

2025-12-202

ATTENDU l'adoption de la résolution no. 2024-01-017, en date du 15 janvier 2024 par laquelle le conseil autorise un ajustement de la rémunération des pompiers volontaires étalé sur deux années, soit 2024 et 2025, afin d'arriver à un taux horaire unique par poste;

ATTENDU la demande d'augmentation salariale présentée par le directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **ET RÉSOLU**

QUE les salaires des pompiers volontaires pour l'année 2026 soient ajustés selon les taux horaires suivants :

Position	\$/heure 2025	\$/heure 2026	Augmentation \$/heure	%
Directeur	38,00	39.50	1.50	4%
Dir. Adjoint	35,00	37.50	2.50	7%
Chef aux opérations	33.00	35.50	2.50.	7.6%
Capitaine	33,00.	33,50	0.50	1.5%
Lieutenant	32,00	32,50	0.50	1.5%
Pompier	30,00.	30,50	0.50	1.6%

Adoptée à l'unanimité

10. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2026

2025-12-203

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET RÉSOLU**

QUE les séances débuteront à 19h30 à la municipalité de Mayo située au 20, chemin McAlendin à Mayo;

ET QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

- 12 janvier
- 9 février
- 9 mars
- 13 avril
- 11 mai
- 8 juin
- 13 juillet
- 10 août
- 14 septembre
- 13 octobre (mardi)
- 9 novembre
- 14 décembre

ET QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, greffière-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

2025-11-204

ATTENDU QUE durant la période des fêtes il y a plusieurs jours fériés;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET RÉSOLU**

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes du 23 décembre 2025 à midi au 2 janvier 2026 inclusivement;

ET QUE la municipalité publie un avis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

12. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES TEL QUE PRÉVU PAR L'ART. 358 L.E.R.M.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Lucille Labonté, confirme que tous les membres du Conseil ont déposé « La déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires – SM 70 » tel que prévu par l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums à la séance du conseil du 8 décembre 2025.

13. ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2027-2028-2029

2025-12-205

ATTENDU QUE la compagnie Servitech a procédé à analyser les indications de niveau de valeur apportées par les transactions

récentes disponibles (2027-2028 et 2028) et établi que la médiane qui en résulterait serait de l'ordre de 78%;

ATTENDU QU'en résumé la valeur des propriétés est en moyenne à 78% de la valeur du marché réel;

ATTENDU QUE la firme en évaluation foncière de la MRC de Papineau, Servitech, recommande une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2027-2028-2029;

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo est d'accord avec les recommandations de Servitech et leur demande de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2027-2028-2029;

Adoptée à l'unanimité

14. MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX NO. 2 DU TECQ 2024-2028

2025-12-206

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

IL EST PROPOSÉ par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE : La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE : La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE : La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE : la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE : La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE : la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

15. VARIA:

16. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

Timothy Lalonde, résident au : 18 chemin McAlendin à Mayo

QUESTION : L'ajustement du salaire du préposé à l'entretien ménager n'est pas spécifiquement mentionné au point 9.1 de l'ordre du jour.

RÉPONSE : Puisque le premier paragraphe de la résolution numéro 2025-12-201 s'applique à l'ensemble des employés, le salaire du préposé à l'entretien ménager sera ajusté selon le coût de la vie.

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-12-207

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Chantal St-Jean, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

20 h 30

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale et greffière-trésorière, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par

Lucille Labonté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par

Robert Bertrand, maire